

Conseil municipal du 29 février
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Convocation et affichage du 22 février 2024

Etaient présents : Mesdames FAUSSURIER, FOURNIER, GALLET, OVISTE, PERNODET, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, FION, GUYON, OZBAKIR, PILLON, SERRIERE, TIMONIER.

Etaient absents excusés : Mme MAZZOLA (pouvoir donné à Mme FAUSSURIER), Mme BABAD (pouvoir donné à Mme GALLET), M. MIMOUNE (pouvoir donné à M. BEAUVE-RECORDON)

Absents : Monsieur BERTHET, Mme HEIDFELD

Secrétaire de séance : Madame Maëla PERNODET

.....

Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents.

I- **Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Madame PERNODET est nommée secrétaire

II- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25.01.2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

III- **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal**

1. Suite à la délibération du 20/11/2023 : signature acte d'engagement avec le CABINET EEPOS – étude réseau de chaleur pour un montant de 13 585 € HT (pour mémoire, reste à charge commune 15 %) – rendu de l'étude prévu avant l'été.

2. **Liste DIA**

- 01/02/2024 : vente GROSBON/KUCUK – Terrain cadastré ZE 287 – En Certez, d'une superficie totale de 9613 m²
- 06/02/2024 : vente GRANGER/ILHAN – Terrain cadastré AK 95 – 16 rue de Bresse d'une superficie totale de 133 m²
- 12/02/2024 : vente GUILLERMINET / BERTHOZAT – terrain cadastré AM 114 – 139 – 15 rue du Soujet, d'une superficie totale de 2147 m²
- 12/02/2024 : vente MULLER / LAURENT DRAGONE – terrain cadastré AK 62 – 8 rue de Corcelles, d'une superficie totale de 111 m²
- 15/02/2024 : vente SCI LES JONQUILLES / SCI KH IMMOPRO – terrain cadastré ZB 370 – Champs Pelletier, d'une superficie totale de 146 m²
- 15/02/2024 : vente TOURNIER / LYONNAIS – Terrain cadastré AK 314 – 13 rue des Granges, d'une superficie totale de 90 m²

IV – Affaires générales

1. Programme de travaux ONF – DE2024-02-008

Rapporteur : François Guyon

Comme chaque année et conformément à l'aménagement forestier en vigueur, les services de l'ONF ont fait parvenir le programme d'action 2024 des travaux forestiers pour la forêt communale de SAINT AMOUR. Ce programme présente, dans le cadre de la gestion durable, les travaux forestiers recommandés pour maintenir la forêt aussi pérenne et productive que possible.

Cette année, il est proposé :

- L'entretien des parcelles 13 et 18, respectivement en plantation et régénération naturelle. Les dégagements consistent à faire intervenir des ouvriers sylviculteurs pour mettre en lumière les jeunes plants des essences les mieux adaptées et ainsi assurer leurs bons développements. Pour ce faire, il est indispensable de maintenir au préalable les cloisonnements sylvicoles pour permettre aux sylviculteurs d'accéder correctement aux parcelles. Ces actions représentent 5240€ (4 premières lignes du programme).
- L'amélioration des parcelles 36 et 38, qui sont des plantations de Douglas et de feuillus précieux. Le nettoyage consiste à freiner le développement des essences secondaires au profit de celles qui ont été plantées. De la même façon que pour le dégagement des parcelles 13 et 18, il est indispensable pour le bon travail des ouvriers de maintenir les cloisonnements. Ces actions représentent 8650€ (2 dernières lignes du programme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

APPROUVE le programme proposé par l'ONF pour un montant de 13 890 € HT

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

2. Création d'une servitude parcelle AK 34 – DE2024-02-009

Rapporteur : François GUYON

Le propriétaire de la parcelle AK 31 a pour projet la création de logements. Cette rénovation oblige à la création d'ouvertures et d'accès sur la parcelle AK34 appartenant à la commune. Il est donc proposé de créer une servitude pour permettre la réalisation de ce projet selon plan ci-joint. Il est précisé l'interdiction de stationner sur la partie haute de la cour. La création de cette servitude sera formalisée par la rédaction d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la création de la servitude telle que présentée, en précisant l'interdiction de stationner sur la partie haute de la cour

DIT que tous les frais seront supportés par le demandeur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

3. cartes avantage jeunes 2024-2025 – DE2024-02-010

Rapporteur : Delphine FOURNIER

Soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté et développée par le réseau Info Jeunes, la carte Avantages Jeunes propose à tous les jeunes de moins de 30 ans plus de 3 400 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, des services et de la vie quotidienne. Dans le contexte de forte inflation que nous traversons, les nombreuses réductions qu'elle propose sont particulièrement utiles. Près de 900 communes de Bourgogne-Franche-Comté (dont 380 dans le Jura) permettent déjà aux enfants et aux jeunes de leur territoire d'en bénéficier.

Cette carte avantage jeunes est vendue 10 €. Il est proposé que la commune l'offre à tous les jeunes St Amourains lycéens ou étudiants jusqu'à 25 ans qui en feront la demande (la carte, si elle est offerte, est facturée à la commune 9 €). Sur la commune, le nombre de bénéficiaires potentiels est d'environ 180, soit un budget maximum de 1 620 €.

A noter que la carte ne sera pas distribuée systématiquement, les jeunes devront faire la démarche de la pré-réserver en mairie en justifiant de leur statut de lycéens ou d'étudiants. La commande sera passée en fonction de ces pré-réservations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

APPROUVE l'opération telle que présentée ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

V – Finances et Personnel

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2023 du Budget Général et des budgets annexes – DE2024-02-011

Rapporteur : Lilian Pillon

Madame le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la Commune et ceux du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Chaque conseiller a reçu le détail des comptes. Ils sont présentés et commentés devant l'Assemblée. Les résultats 2023 peuvent se résumer ainsi :

Budget annexe "Lotissement St-Julien"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		64 198,50	213 562,17		213 562,17	64 198,50
Opérations de l'exercice	298 293,73	298 293,73	298 293,73	287 297,45		
Totaux	298 293,73	362 492,23	511 855,90	287 297,45	810 149,63	649 789,68
RESULTATS DE CLOTURE		64 198,50	224 558,45		160 359,95	

Budget annexe "Lotissement Tajat"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	747,20		32 043,28			
Opérations de l'exercice						
Totaux	747,20		32 043,28			
RESULTATS DE CLOTURE	747,20		32 043,28		32 790,48	

	COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		751 170.03	403 772.87		403 772.87	751 170.33
Opération de l'exercice	1 520 361.56	2 137 751.31	2 141 701.66	1 474 948.53	3 662 863.22	3 612 699.84
TOTAUX	1 520 361.56	2 888 921.34	2 545 474.53	1 474 948.53	4 066 636.09	4 363 870.17
Résultats de clôture		1 368 559.78	1 070 526			298 033.78
Restes à réaliser			202 753.48	438 026.78	202 753.48	438 026.78
TOTAUX CUMULES		1 368 559.78	835 252.70	438 026.78	202 753.48	736 860.56
RESULTATS DEFINITIFS		1 368 559.78	835 252.70			533 307.08

Madame le Maire quitte la séance. M. PILLON, 1^{er} Adjoint, demande aux Conseillers de s'exprimer sur la gestion comptable des budgets respectifs : Budgets Lotissements Tajat et St-Julien puis sur le Budget Général. Il propose de procéder au vote des Comptes Financiers Uniques 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

DIT que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières, suffisamment justifiées et concordantes dans la comptabilité tenue par le Maire et celle tenue chez le comptable public,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 (budget général et annexes)

Décompte des voix		
Pour : 16	Contre :	Abstention :

2. affectation des résultats – DE2024-02-012

Rapporteur : Lilian Pillon

Les Comptes Financiers Uniques (général et annexes) ayant été présentés et approuvés, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Budget général

L'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de :	617 389,75 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de :	751 170,03 €
<u>Les résultats de fonctionnement cumulés sont de :</u>	<u>1 368 559,78 €</u>

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Déficit d'investissement à apurer (c/ 1068) :	1 070 526,00 €
Restes à réaliser	235 273,30 €
et report du solde en recettes de fonctionnement (c/ 002) :	533 307,08 €

Budget annexe lotissement St-Julien

L'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de :	0,00 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de :	64 198,50 €
<u>Les résultats de fonctionnement cumulés sont de :</u>	<u>64 198,50 €</u>

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Report du déficit d'investissement en dépenses (c/ 001) :	224 558,45 €
---	--------------

Budget annexe lotissement Tajat

L'exercice 2023 a généré un résultat de fonctionnement de :	0,00 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de :	-747,20 €
<u>Les résultats de fonctionnement cumulés sont de :</u>	<u>-747,20 €</u>

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Report du déficit d'investissement en dépenses (c/ 001) :	32 043,28 €
Report du déficit de fonctionnement en dépenses (c/ 002) :	747,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

APPROUVE les affectations de résultat tels que proposées

Décompte des voix		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie – DE2024-02-013

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité a délibéré en 2023 pour reconduire une ligne de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance en mars, toutefois les projets engagés ayant nécessité son ouverture ne sont pas tous achevés.

Aussi, pour pouvoir honorer les dépenses, Madame le Maire propose de reconduire pour cette année encore la ligne de trésorerie. Les crédits procurés par une ligne de trésorerie sont destinés à faire face à un besoin de fonds ponctuel et à financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses d'investissement et l'encaissement des subventions octroyées par les partenaires. Il s'agit d'une simple avance de trésorerie. La collectivité bénéficie d'un droit de tirage permanent auprès d'un organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociée dans le contrat.

Les mouvements de fonds correspondant sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

4 propositions sont parvenues à la Collectivité dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Solution 1 Banque populaire	Solution 2 Caisse Epargne	Solution 3 la Poste	Solution 4 Crédit Agricole
Montant	500 000 €	500 000€	500 000€	500 000€
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an
Taux	Euribor 3 mois + marge 0.500 %	€str + marge 1.50 %	€str + marge 1.47%	Euribor 3mois + marge 1.40 %
	3.93%	3.90%	3.90%	3.93%
Paiement des intérêts	trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Commission d'engagement	0.070 % 350 €	0.25 % 1250 €	0.15 % 750 €	0
Commission de non- utilisation	0	0%	0.23 %	0
Frais de dossier	0.12% (soit 600 €)	0	Non communiqué	500 euros
Taux à ce jour	4.43 %	5.40 %	5.37 %	5.33 %

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'ouvrir une ligne de ligne de trésorerie interactive auprès de la Banque Populaire ;
AUTORISE Madame le Maire à passer à cet effet tous les actes nécessaires, notamment signer le contrat de ligne de trésorerie, puis procéder aux tirages et remboursements relatifs à la future ligne de trésorerie.

Décompte des voix		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

4. Loyers maison médicale – DE2024-02-014

Rapporteur : Valérie Vaucher

Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil avait voté la révision de tous les loyers de la commune en appliquant l'augmentation légale des indices.

Néanmoins, compte-tenu des travaux à venir dans la maison médicale, des perturbations qui peuvent en découler, de la nouvelle organisation qui sera à mettre en place entre la commune et la CCPJ (un ou 2 bailleurs) et de la nécessité de maintenir nos cabinets médicaux, Madame le maire propose de ne pas appliquer cette augmentation pour les loyers de la maison médicale. Elle explique que l'article L 1511-8 du

CGCT prévoit que les communes et leurs groupements peuvent attribuer des aides destinées au maintien ou à l'installation de professionnels de la santé dans des zones où un déficit est constaté en la matière, conformément à l'article L 1434-4 du code de la santé publique.

PROPOSITION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

Considérant la nécessité de maintenir et de promouvoir l'installation de professionnels de santé dans la Maison Médicale de la Commune, considérant les travaux à venir pouvant perturber le fonctionnement normal des cabinets médicaux et de la nouvelle organisation à mettre en place

DECIDE de ne pas appliquer la révision des loyers de la Maison Médicale pour l'année 2024

AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres et les annulatifs et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

V – Questions et informations diverses

1. Informations sur les travaux en cours

Rapporteur : François Guyon/Lilian PILLON

Bâtiment place d'armes : finitions en cours d'achèvement

Bâtiment rugby : la construction est terminée, lots techniques en cours.

Chemin de Ronde : finitions en cours d'achèvement

Lucien Febvre : travaux en avance sur le planning. Les enrobés devraient être réalisés pour la 2^{ème} semaine des vacances d'avril

Atelier Outil en Main : les travaux sont en cours, livraison prévue pour septembre

Collège : les travaux de rénovation de la façade débiteront le 2 avril pour se terminer avant la rentrée scolaire de septembre.

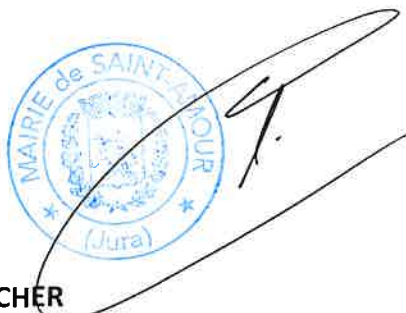
2. commission finances

La commission finances et les adjoints se réuniront le 13 mars à 18 h 30 pour préparation du budget (pour rappel membres de la commission finances : Lilian PILLON – Valérie OVISTE- Dominique FAUSSURIER – Quentin ARBILLAT – Maëla PERNODET – Kamel MIMOUNE)

3. Dates prochains conseils

Mercredi 27 mars (vote du budget) - Jeudi 2 mai - Jeudi 13 juin - Jeudi 11 juillet

Le Maire



Valérie VAUCHER

Fin de séance : 22 h 20

La secrétaire de séance

Maëla PERNODET